

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
13 décembre 2018

---

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 181

présenté par  
M. Cinieri

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« réglementaire »

le mot :

« législative ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il n'est pas acceptable pour les fédérations départementales d' avoir une dépense qui puisse évoluer du jour au lendemain par voie réglementaire.

Cet amendement prévoit par conséquent que le montant sera fixée par le Parlement.